

13. P.488 4) ... Qu'elles améliorent au besoin leur système d'attribution par les pairs, en vue d'assurer le maximum de compétence et d'impartialité.
14. P.490 ... Que le ministre d'État à la Science et à la Technologie prenne l'initiative d'une réévaluation approfondie de tous les régimes de bourses relevant du gouvernement canadien, à la lumière de la situation actuelle de l'embauche du personnel scientifique et technologique, compte tenu des besoins estimatifs des années 1970, à la suite de la réorientation de la politique nationale de R & D. Cette étude devrait se faire avec l'étroite collaboration des fondations proposées et du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.
15. P.491 ... Que les fondations proposées, en appliquant le critère des valeurs sociales, rejettent les programmes de recherche qui répètent inutilement des travaux exécutés ailleurs au Canada ou à l'étranger, et qu'elles ne soutiennent que ceux qui se rattachent à la situation canadienne. Nous recommandons de plus que les fondations rejettent les programmes scientifiques de grande envergure qui ne seraient soutenus que par le Canada.
16. P.498 ... Qu'au moins durant la présente décennie, l'aide de l'État dans le domaine de la recherche fondamentale libre respecte l'ordre de priorité suivant: en premier lieu, les lettres et sciences humaines et, en second lieu, les sciences de la vie, particulièrement celles qui ont trait à la santé, à condition que la qualité des travaux puisse être haussée au niveau des normes internationales.
17. P.504 1) ... Que le ministre d'État à la Science et à la Technologie fasse un examen détaillé des activités de recherche fondamentale de tous les organismes d'État afin de voir si elles ont une raison d'être et, dans l'affirmative, si certaines ne pourraient pas être plus efficacement confiées aux universités;
18. 2) ... Qu'à l'avenir, les travaux de recherche fondamentale du gouvernement canadien soient confiés à une académie nationale de recherche, qui aurait pour mission de combler certaines lacunes de la recherche fondamentale, surtout dans les sciences sociales et les sciences de la vie, et
19. 3) ... Qu'une part appréciable des travaux des instituts soient entrepris à la demande des organismes d'État et des sociétés commerciales, contre rémunération.

*Chapitre 15: L'innovation industrielle: les objectifs et l'environnement privé.*

20. P.539 ... Qu'on augmente fortement les travaux de R & D exécutés par le secteur industriel de sorte qu'en 1980 ils représentent un maximum d'environ 60 pour cent de l'effort national dans ce domaine.